

L'INTÉGRITÉ FINANCIÈRE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport final du Groupe de Haut-Niveau sur la Responsabilité, la Transparence et l'Intégrité financière Internationales pour atteindre les Objectifs de l'Agenda 2030



CONCERNANT LE GROUPE FACTI

Le *High-Level Panel on International Financial Accountability, Transparency and Integrity for Achieving the 2030 Agenda* (en français, le Groupe de Haut-Niveau sur la Responsabilité, la Transparence et l'Intégrité Financières Internationales), dit panel FACTI, a été mandaté par le 74e Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies et par le 75e Président du Conseil Economique et Social le 2 mars 2020.

L'objectif du Groupe FACTI est de contribuer aux efforts globaux entrepris par les États-membres pour mettre en place la vision - ambitieuse et transformationnelle - avancée par l'Agenda 2030 du Développement Durable. Le mandat du Groupe est de passer en revue les défis et tendances actuelles en matière de responsabilité, de transparence et d'intégrité, et de formuler des recommandations étayées et susceptibles de corriger les manquements persistants au sein du système international.

Le Groupe est coprésidé par Son Excellence Ibrahim Assane Mayaki, ancien premier ministre du Niger, et par Son Excellence Dalia Grybauskaitė, ancienne présidente de la Lituanie. Le panel compte parmi ses membres Annet Wanyana Oguttu, Benedicte Schilbred Fasmer, Bolaji Owasanoye, Heidemarie Wiczorek-Zeul, Irene Ovonji-Odida, José Antonio Ocampo, Karim Daher, Magdalena Sepúlveda, Manorma Soeknandan, Shahid Hafiz Kardar, Susan Rose-Ackerman, Tarisa Watanagase, Thomas Stelzer, Yu Yongding et Yury Fedotov. Les membres du panel ont participé à ses travaux en leur capacité personnelle et ne peuvent être considéré comme s'exprimant ou s'engageant pour le compte des institutions avec lesquelles ils peuvent avoir été en relation.

Le Groupe FACTI a été mis en place comme un groupe d'individus se prévalant de parcours, d'expériences, et de contextes nationaux et régionaux les plus divers. Même si tous les membres du panel de haut-niveau ne sont pas tombés d'accord sur chaque détail du rapport final, un réel consensus a pu être trouvé sur la grande majorité des recommandations. Plus important, le panel s'est

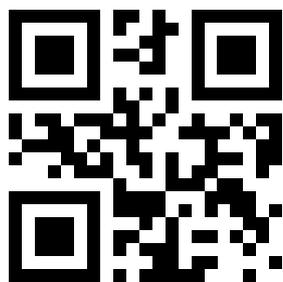
prononcé unanimement sur le besoin d'agir en faveur de la responsabilité, de la transparence et de l'intégrité financière pour parvenir aux objectifs de l'Agenda 2030.

REMERCIEMENTS

Le Groupe est assisté par un secrétariat indépendant relevant du Département des Affaires Économiques et Sociales, Bureau du Financement du Développement Durable des Nations Unies et de son directeur, Navid Hanif. Gamal Ibrahim est le chef du secrétariat, dont les membres incluent Peter Chowla, Maud Perdriel-Vaissiere, Benda Gu, Shruti Ravindran, Antonina Poliaková et Sarah Maria Rosaria Aguirre-Degidon. Le secrétariat a également bénéficié de l'apport de consultants externes parmi lesquels Andrea Davis, Kate Donovan, Alex Marshall, Patrick Nicholson et Antonio Saade. La conception a été assurée par Jennifer Esther Garcia, Maria de la Guardia, Claire Lukacs, Michelle Ng, et David Rosenberg. Ont également participé des stagiaires du secrétariat, parmi lesquels Ujjaini Rao Desirazu, Julian Christopher Atanassow, Sebastian Andres Uchida Chavez, Anna Pomortseva et Qi Shuai.

Le Groupe souhaiterait également remercier les membres du « noyau dur » des Nations Unies qui l'ont soutenu, parmi lesquels nos collègues de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC), de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (UNCTAD), du Programme de Développement des Nations Unies (UNDP), ainsi que les Commissions Régionales des Nations Unies. Le panel s'est également appuyé sur les contributions extensives d'États-membres et de groupes régionaux, ainsi que d'organisations internationales, d'experts, d'organisations de la société civile et du secteur privé ; pour plus de détails merci de consulter l'annexe 3. Le panel souhaiterait par ailleurs remercier tous les auteurs qui ont participé à la rédaction des documents de travail.

Le gouvernement norvégien a contribué au financement des travaux du Groupe FACTI. Le trust du 74e président de l'Assemblée Générale a pour sa part apporté une contribution en nature.



Informations additionnelles

Toutes informations concernant le Groupe FACTI et le lien de téléchargement de ce rapport, ainsi que l'ensemble des travaux éayant ce dernier et les détails du processus de son élaboration sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.factipanel.org/>.

Copyright United Nations, 2021

Tous droits réservés.

AVANT-PROPOS

Le système financier global est aujourd'hui biaisé. Les vides, failles et manquements réglementaires – et leur utilisation – rendent possible l'évasion fiscale, la corruption et le blanchiment d'argent. Ces flux financiers illicites constituent un vol à double titre, car les fonds détournés privent des milliards d'êtres humains de la possibilité d'un avenir meilleur.

Cette situation sape la confiance dans les institutions, gaspille des ressources précieuses, plonge les peuples dans la pauvreté, et paralyse les efforts entrepris pour lutter contre les nouveaux défis globaux, comme la lutte contre le COVID-19 et le changement climatique.

C'est pour s'attaquer à ce problème, d'ailleurs bien antérieur à l'actuelle pandémie et à la crise économique, que le 74^e président de l'Assemblée Générale des Nations Unies et le 75^e président du Conseil Économique et Social nous avaient conjointement nommés présidents du Groupe de Haut-Niveau sur la Responsabilité, la Transparence et l'Intégrité Financières Internationales.

Alors que la pandémie continue, impactant négativement notre santé et nos économies et aggravant encore les inégalités, la nécessité de déployer des ressources publiques plus importantes en faveur d'un redressement nous apparaît avec toujours plus de clarté. Nous avons également conscience de l'existence d'un besoin urgent de redonner confiance dans les instances de gouvernance nationales et internationales.

Par le biais d'un renforcement de l'intégrité du système financier global, le Groupe FACTI croit qu'il sera possible à tous les pays d'apporter aux peuples et à la planète plus de paix et de prospérité, aujourd'hui comme dans l'avenir.

En s'appuyant sur les travaux réalisés depuis des décennies, le Groupe a développé un plan détaillé permettant de libérer l'économie globale des pratiques financières illicites et, in fine, de rendre possible un développement durable pour tous, partout. Notre approche repose sur un objectif unique : favoriser l'épanouissement d'un système « d'intégrité financière pour un développement durable ».

Le Groupe FACTI considère l'expression « intégrité financière pour un développement durable » comme un appel à la mobilisation, et comme une description du monde que nous souhaitons voir advenir. Le fait de parvenir à une telle intégrité financière, ainsi que celui d'utiliser les ressources ainsi générées pour financer les objectifs du développement durable, constitueront une double victoire.

Plutôt que de disparaître dans le labyrinthe des paradis fiscaux, les ressources seront utilisées au bénéfice des peuples et des territoires grâce auxquels elles auront



Ibrahim Mayaki



Ibrahim Assane Mayaki



Dalia Grybauskaitė

été produites. La confiance renaîtra à mesure que les États se révéleront capables de mieux honorer leurs obligations en matière de droits humains.

Atteindre ces objectifs ambitieux nécessitera de s'appuyer sur un ensemble de valeurs, de politiques et d'institutions ; ensemble, elles créeront un 'écosystème' d'intégrité financière pour un développement durable. Le Groupe FACTI a élaboré 14 recommandations qui indiquent la route à suivre. Elles constituent un ensemble ambitieux de mesures à même de réformer, redéfinir et revitaliser l'architecture globale de manière à ce qu'elle puisse favoriser une intégrité financière permettant un développement durable.

Mais les recommandations ne sont pas suffisantes : tous les peuples doivent, par leurs actions, apporter leur concours. Ce n'est pas une tâche à la portée de gouvernements agissant chacun dans leur coin : un réel leadership politique est nécessaire, tant au niveau national qu'international. Les gouvernements doivent se mettre d'accord sur des nouvelles solutions aux problèmes d'intégrité financière. Le secteur privé doit, de son côté, s'astreindre à des standards plus élevés. Enfin, la société civile et les médias doivent aider à mettre les puissants face à leurs responsabilités.

Nous gardons confiance dans le fait qu'en travaillant ensemble d'arrache-pied, les États-Membres peuvent réussir à élaborer des sociétés paisibles et inclusives permettant un accès à la justice pour tous, ainsi que des institutions responsables et inclusives à tous les échelons. Le renforcement de la coordination et de la gouvernance globale en matière d'intégrité financière est une composante essentielle de tout agenda commun pour un futur partagé entre les générations présentes et à venir.



Dalia Grybauskaitė

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

LE MANQUE DE RESSOURCES COMME OBSTACLE AU PROGRÈS GLOBAL

L'Agenda 2030 pour le Développement Durable a ouvert la voie à une vaste transformation du système global, seule capable d'éradiquer la pauvreté et de réorienter la marche du monde vers un futur durable et résilient. Le Programme d'Action d'Addis Abeba sur le Financement du Développement a mis en place le cadre de financement nécessaire à la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD). Cependant, six ans après les accords conclus en 2015, le monde n'est pas encore parvenu à réaliser ce changement profond.

La pandémie de COVID-19 a eu pour conséquence l'apparition de toute une série d'obstacles majeurs qui sont venus s'ajouter aux nombreux défis systémiques pré-existants. Elle a aggravé l'incapacité de l'ensemble des États à générer en interne les ressources nécessaires à la réalisation d'investissements vitaux pour le développement durable. Son impact s'est aussi révélé profondément inégalitaire en termes de genre, avec de graves implications pour le progrès de la cause de l'égalité des genres et l'émancipation des femmes jeunes et moins jeunes. Pour autant, et ce bien avant la survenue de la crise actuelle, le système financier international n'a jamais été propice à une réallocation des ressources en vue d'un développement durable.

Les flux financiers illicites (FFIs), qu'ils découlent de pratiques fiscales abusives, de la corruption internationale ou de la criminalité financière transnationale, ponctionnent des ressources qui pourraient être utilisées pour financer le développement durable. Ils aggravent les inégalités, alimentent l'instabilité, sapent les capacités de gouvernance, et portent atteinte à la confiance du public dans les institutions. *In fine*, ils contribuent à l'incapacité des États à remplir leurs obligations en matière de droits humains.

Le Groupe FACTI a été mandaté pour évaluer les limitations des systèmes actuels et l'impact de ces dernières sur le financement des ODD, et pour recommander des solutions à ces problèmes. Compte tenu de l'ampleur des flux illicites, ces ressources – si elles étaient conservées ou recouvrées – auraient un immense potentiel transformationnel.

» Les États ont besoin d'une capacité de financement robuste afin de revitaliser les mesures en faveur de l'éradication de la pauvreté, de la réduction des inégalités, du renforcement des droits humains, de la relance économique post-COVID, et des investissements pour le développement durable.

» La mobilisation des ressources publiques, tant au niveau national qu'international, peut être facilitée par la lutte contre les flux financiers illicites.

UN PROBLÈME SYSTÉMIQUE NÉCESSITE UNE RÉPONSE SYSTÉMIQUE

Les FFI constituent un problème systémique qui nécessite une solution elle aussi systémique. Au fil du temps, un vaste réseau d'instruments internationaux et d'institutions est apparu de manière organique afin de répondre à de multiples besoins en matière de coopération fiscale et de lutte contre le blanchiment et la corruption. Pour autant, ces organes présentent des lacunes en matière d'inclusion, d'implémentation et d'application. Il n'existe par ailleurs aucun organe central en charge d'une coordination globale, ce qui génère des incohérences et une duplication des efforts. C'est une approche écosystémique qui est nécessaire si nous voulons surmonter les failles de cet empilement de structures et l'adapter à des risques qui sont en évolution constante. Un tel système devrait avoir un objectif central : celui de favoriser l'intégrité en vue d'un développement durable. Une telle démarche suppose trois types d'actions : renforcer les valeurs compatibles avec l'intégrité, renforcer les cadres politiques et réglementaires, et repenser les institutions.

» Le monde doit inventer un système d'intégrité financière qui permette un développement durable.

» Atteindre cet objectif suppose des actions concrètes qui garantissent que toutes les activités économiques et financières se conforment aux règles et aux standards compatibles avec – et favorisant – le développement durable.

UN PACTE GLOBAL POUR L'INTÉGRITÉ FINANCIÈRE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

D'importantes ressources peuvent être rendues disponibles en prenant des mesures en faveur du renforcement de l'intégrité financière. Le Groupe entame ses réflexions là où les précédents travaux s'étaient arrêtés. Au-delà du traçage des FFI, de leur interception et de leur recouvrement, le Groupe ajoute l'objectif de « leur utilisation pour le financement des ODD. »

» Le Groupe propose un Pacte Global pour l'Intégrité Financière au Service du Développement Durable.

» Compte tenu du volume des ressources qui pourraient ainsi être rendues disponibles, ce Pacte Global aurait un impact substantiel sur le bien-être des peuples et de la planète, aussi bien dans les pays développés que dans ceux en voie de développement.

» Ce Pacte constituerait également un progrès majeur en matière de gouvernance nationale comme multilatérale.

ES VALEURS POUR L'INTÉGRITÉ : RESPONSABILITÉ, TRANSPARENCE, LÉGITIMITÉ ET ÉQUITÉ

Les valeurs qui sous-tendent notre approche de l'intégrité financière pour un développement durable peuvent être regroupées dans un ensemble de principes cohérent approuvé par les États-Membres.

Le droit doit s'efforcer de renforcer le principe de responsabilité, de prévenir les malversations et de lutter contre l'impunité pour toutes les parties prenantes à toute transaction. Les entreprises doivent tenir responsables ceux qui favorisent les flux financiers illicites ou qui les ignorent volontairement. Enfin, les États doivent s'assurer que tous les contrevenants et leurs facilitateurs sont adéquatement sanctionnés.

La communauté internationale doit garantir que les normes qu'elle produit jouissent d'une large légitimité en s'assurant qu'elles sont élaborées et négociées de manière inclusive, ce qui n'a pas été par exemple le cas en matière de normes fiscales internationales. Le projet d'une Convention Fiscale des Nations Unies doit être lancé, avec la plus large participation possible des États-Membres.

Les pays jouissent de différents standards de transparence financière, certains territoires permettant même à l'opacité ou au secret de perdurer. En la matière, des progrès sont nécessaires concernant les informations relatives aux bénéficiaires réels, la comptabilité des multinationales, et l'attribution des contrats publics.

Enfin, il existe un réel besoin de plus d'équité, en particulier dans les domaines de la coopération fiscale et du recouvrement des avoirs volés aux États. Tous les contribuables doivent s'acquitter de leur part, ce qui doit inclure un impôt global minimal sur les bénéfices des sociétés. Des mécanismes justes et impartiaux doivent être prévus pour résoudre les différends ; eu égard au recouvrement et à la restitution des avoirs, un mécanisme de médiation multilatéral serait souhaitable.

- » **Le système financier global doit être réformé, repensé et revitalisé pour le faire se conformer à quatre valeurs cardinales : la responsabilité, la légitimité, la transparence et l'équité.**
- » **Ces valeurs poseront les bases d'actions concrètes conduites par les États, les sociétés et autres entités pour une intégrité financière au service d'un développement durable.**

RENFORCER LES CADRES POLITIQUES ET RÉGLEMENTAIRES POUR PROMOUVOIR L'INTÉGRITÉ FINANCIÈRE

Outre des valeurs, ce sont aussi des politiques qui sont nécessaires à la promotion de l'intégrité financière.

Les institutions financières, avocats, et comptables qui rendent possible la circulation des flux financiers illicites à l'intérieur du système financier international doivent être tenus responsables au même niveau que ceux qui se rendent coupables de ces abus. La société civile et les médias ont un rôle critique à jouer dans le développement du soutien dont a besoin l'idée d'intégrité financière.

Pour résoudre le problème du manque de coopération qui fait actuellement obstacle aux efforts menés contre la corruption transnationale et l'évasion fiscale, les gouvernements doivent adopter des approches unifiées au niveau national en s'appuyant sur le partage de l'information. Les États doivent également faciliter l'échange global des informations financières de manière à renforcer l'application des textes et la sanction des contrevenants.

Les règles et standards internationaux qui promeuvent l'intégrité financière doivent demeurer suffisamment flexibles pour s'adapter à des comportements et des technologies en constante évolution. Le renforcement des capacités doit devenir une priorité si l'on veut parvenir à atteindre cet objectif et à répondre aux risques émergents et aux défis plus spécifiques.

- » **Les politiques qui façonnent le système financier global et stimulent l'intégrité financière doivent être repensées pour qu'elles tiennent compte des valeurs que sont la responsabilité, la légitimité, la transparence et l'équité.**
- » **Les facilitateurs doivent être tenus responsables du respect des standards en vigueur ; les médias doivent être protégés ; et la société civile doit être associée aux décisions politiques et à l'élaboration de la réglementation.**
- » **La coopération internationale doit stimuler le partage d'information et rendre possible l'élaboration de réponses dynamiques aux risques émergents, ainsi que garantir un renforcement des capacités de sorte qu'aucun pays ne soit laissé au bord de la route.**

REPENSER LES INSTITUTIONS POUR FAVORISER L'INTÉGRITÉ FINANCIÈRE

Ces valeurs et ces politiques doivent être mises en place dans le cadre d'un écosystème cohérent d'institutions aux niveaux régional, national et international. La coordination globale doit être renforcée.

Les États doivent s'engager à collecter et compiler de manière cohérente les données pertinentes pour évaluer la conformité aux niveaux national et international, y compris des données décorréélées du genre. L'ensemble des mécanismes d'évaluation de la mise en œuvre dans le domaine de l'intégrité financière doit être mis à jour de manière à rendre ces derniers plus exhaustifs, à améliorer leurs systèmes de surveillance, ainsi qu'à éviter toute duplication inutile. Les États doivent rendre compte publiquement de leurs progrès et de l'utilisation des ressources supplémentaires en accord avec le Pacte Global.

La gouvernance globale doit être améliorée, notamment grâce à des organes inclusifs pour les questions de fiscalité et de lutte contre le blanchiment comme cela se fait déjà en matière de lutte contre la corruption. Bien qu'il existe évidemment de vastes possibilités d'amélioration au niveau régional, les Nations Unies sont à même de regrouper les aspects techniques, juridiques et politiques au sein d'un forum global, facilitant ainsi la coordination.

» **Les institutions internationales doivent être repensées, voire créées, de manière à tenir compte de la nature systémique des défis existants et à répondre au besoin de solutions systémiques.**

» **Parvenir à une véritable intégrité financière au service d'un développement durable n'exigera rien de moins qu'une transformation du système financier global.**

RECOMMANDATIONS DU GROUPE FACTI

RECOMMANDATION 1 : RESPONSABILITÉ

1A : Tous les pays devraient se doter de lois prévoyant le spectre de moyens légaux le plus large possible pour lutter contre la criminalité financière transnationale.

1B : La communauté internationale devrait élaborer de manière collégiale des standards internationaux pour la résolution des dossiers de corruption transfrontaliers.

1C : Les entreprises devraient tenir responsables ceux de leurs dirigeants, de leur personnel ou des membres de leur conseil de surveillance qui autorisent ou tolèrent l'existence de flux financiers illicites pour le compte de la société.

RECOMMANDATION 2 : LÉGITIMITÉ

Des normes fiscales internationales, en particulier des standards de transparence en matière fiscale, devraient être créés au moyen d'un instrument juridique ouvert et inclusif et s'appuyant sur une participation universelle ; à cette fin, la communauté internationale devrait initier un processus conduisant à la signature éventuelle d'une Convention Fiscale des Nations Unies.

RECOMMANDATION 3 : TRANSPARENCE

3A : Les standards internationaux en matière de lutte anti-blanchiment devraient inclure l'obligation, pour tous les pays, de créer un registre centralisé des informations relatives aux bénéficiaires réels de toutes les entités juridiques. Ces mêmes standards devraient encourager les États à rendre ces informations publiques.

3B : Améliorer la transparence fiscale en contraignant toutes les entités multinationales privées à publier leurs comptes et les informations financières les concernant sur une base pays par pays.

3C : En s'appuyant sur les efforts volontaires existant déjà, tous les pays devraient s'efforcer de renforcer la transparence en matière d'attribution de marchés et de commandes publiques, y compris la transparence concernant les mesures prises en réponse à la pandémie de COVID-19.

RECOMMANDATION 4 : ÉQUITÉ

4A : Les contribuables, en particulier les entreprises multinationales, devraient payer leur juste part d'impôt. La Convention Fiscale des Nations Unies devrait prévoir une taxation effective des plus-values.

4B : Créer des règles plus justes et des incitations plus fortes de manière à combattre l'optimisation, la compétition et l'évasion fiscale, en commençant par un accord portant sur un impôt global minimum sur les sociétés.

4C : Créer un mécanisme juste et impartial qui soit à même de résoudre les différends fiscaux internationaux dans le cadre de la Convention Fiscale des Nations Unies.

RECOMMANDATION 5 : ÉQUITÉ

5A : Créer un mécanisme de médiation multilatérale susceptible d'aider de manière équitable les pays à résoudre les difficultés existantes en matière de recouvrement et de restitution internationale d'avoirs, et à renforcer les mécanismes de compensation.

5B : Des comptes de séquestre, pilotés par les banques de développement régionales, devraient être utilisés pour gérer les avoirs saisis ou gelés jusqu'à leur restitution légale.

RECOMMANDATION 6 : FACILITATEURS

6A : Les gouvernements devraient développer des standards et principes directeurs communs pour les professionnels des services financiers, légaux et comptables (entre autres), en s'appuyant sur les recommandations de la communauté internationale.

6B : Les gouvernements devraient intégrer les standards globaux visant les professionnels dans les réglementations nationales et les systèmes de surveillance.

RECOMMANDATION 7 : ACTEURS NON-ÉTATIQUES

7A : La communauté internationale devrait développer des standards minimaux de protection des défenseurs des droits de l'homme, des activistes anti-corruption, des journalistes d'investigation et des lanceurs d'alerte. Les États devraient envisager d'incorporer ces standards au sein d'un instrument international juridiquement contraignant.

7B : La société civile devrait être associée aux forums internationaux où s'élaborent les politiques pertinentes de manière efficace et efficiente.

RECOMMANDATION 8 : COOPÉRATION INTERNATIONALE

8A : METTRE un terme aux asymétries existantes dans le partage d'information en matière fiscale, de manière à permettre à l'ensemble des pays d'avoir accès à ces informations.

8B : Faire du libre échange d'informations au niveau national une pratique standard afin de combattre les différents types de flux financiers illicites.

8C : Promouvoir l'échange international d'informations entre autorités de poursuites, autorités douanières et autorités similaires.

RECOMMANDATION 9 : DYNAMISME

9A : Les organisations internationales doivent fournir des conseils pertinents eu égard aux flux financiers illicites, de manière à pouvoir mettre à jour les procédures, les normes et les politiques concernées.

9B : Les gouvernements doivent ajuster de manière dynamique leurs systèmes nationaux et internationaux en réponse aux risques émergents.

RECOMMANDATION 10 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

10A : Créer un Pacte International sur l'Implémentation de l'Intégrité Financière au service d'un Développement Durable de manière à coordonner le renforcement des capacités. Étendre Les capacités existantes en matière de pratiques fiscales abusives, de corruption, de blanchiment d'argent, de crimes financiers et de recouvrement d'avoirs.

10B : La communauté internationale devrait financer la création et le fonctionnement d'instruments publics capables de réduire

les coûts d'implémentation des engagements en matière d'intégrité financière.

10C : Renforcer la capacité de l'UNODC (Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime) à effectuer des recherches sur la lutte contre la corruption, y compris en collaboration avec d'autres organisations internationales, avec comme objectif stratégique d'améliorer l'efficacité du renforcement des capacités et de l'assistance technique.

RECOMMANDATION 11 : DONNÉES

11A : Établir un Centre de Surveillance des Droits Fiscaux afin de collecter et de disséminer les données détaillées et agrégées relatives à la taxation et à la coopération fiscale, et ce à l'échelle globale.

11B : Concevoir une entité capable de collecter et de disséminer les données relatives à l'entraide judiciaire et aux efforts de recouvrement d'avoirs.

11C : Désigner une entité capable de collecter et disséminer les données relatives à l'application des standards anti-blanchiment, y compris les données relatives aux bénéficiaires réels.

RECOMMANDATION 12 : ÉVALUATION DE L'IMPLÉMENTATION

12A : Mettre à jour le mécanisme d'évaluation de l'implémentation prévu par l'UNCAC (Convention des Nations Unies contre la Corruption) afin d'améliorer son exhaustivité, son inclusivité, son impartialité, sa transparence, et par-dessus tout, sa capacité de surveillance.

12B : Mettre à jour l'UNCAC et les autres mécanismes d'évaluation entre pairs afin de réduire les phénomènes de duplication et d'accroître l'efficacité du système.

RECOMMANDATION 13 : GOUVERNANCE NATIONALE

Les gouvernements devraient s'efforcer de créer des mécanismes de gouvernance nationale robustes et coordonnés qui permettent de renforcer efficacement l'intégrité financière au service d'un développement durable, ainsi que publier des évaluations de leurs propres performances dans ce domaine.

RECOMMANDATION 14 : GOUVERNANCE GLOBALE

14A : Établir un mécanisme de coordination global et légitime dans le cadre de l'ECOSOC (Conseil Économique et Social des Nations Unies) pour traiter la question de l'intégrité financière au niveau systémique.

14B : En s'appuyant sur les structures existantes, créer un organe intergouvernemental inclusif en charge des questions fiscales sous la supervision des Nations Unies.

14C : En partant de la plénière du GAFI, déjà existante, créer les bases juridiques d'une instance intergouvernementale inclusive en charge des questions de blanchiment d'argent.

14D : Penser un mécanisme capable d'intégrer la Conférence des États Parties de l'UNCAC dans un organe de coordination sous les auspices de l'ECOSOC.